

MODIFICATION ADMINISTRATIVE PRESTATAIRES RELEVANT DU TITRE I ET IV PROFESSIONNELS DE L'APPAREILLAGE

En cas modification administrative, vous devez nous retourner le questionnaire dûment rempli accompagné des justificatifs nécessaires à :

vie.conventionnelle.cramif@assurance-maladie.fr

PIÈCES À FOURNIR DANS LE CADRE D'UN CHANGEMENT DE RIB
□ le questionnaire dûment rempli et signé par le ou les responsable(s) □ l'ancien relevé d'identité bancaire (daté et signé obligatoirement par le responsable juridique) □ le nouveau relevé d'identité bancaire (daté et signé obligatoirement par le responsable juridique) □ une copie lisible de la pièce d'identité en cours de validité de l'ensemble des responsables juridiques
PIÈCES À FOURNIR DANS LE CADRE D'UNE MODIFICATION D'ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SANS MODIFICATION DU NUMÉRO SIREN)
le questionnaire dûment rempli et signé par le ou les responsables un extrait de registre de commerce – KBIS de moins de 3 mois une fiche de situation au répertoire SIRENE relatif à l'établissement (point de vente) concerné un relevé d'identité bancaire (daté et signé obligatoirement par le responsable juridique) le bail du local commercial le protocole de désinfection en cas de location de matériels une attestation sur l'honneur si vente de matériels uniquement (sans location) une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle à jour mentionnant les coordonnées complètes de la société et son activité
PIÈCES À FOURNIR
DANS LE CADRE D'UNE MODIFICATION D'ORDRE JURIDIQUE (GÉRANT, FORME JURIDIQUE, ETC.) le questionnaire dûment rempli et signé par le ou les responsables une copie lisible de la pièce d'identité en cours de validité de l'ensemble des responsables juridiques un extrait de registre de commerce - KBIS de moins de 3 mois le statut de la société et la répartition des parts sociales une fiche de situation au répertoire SIRENE relatif à l'établissement (point de vente) concerné un relevé d'identité bancaire (daté et signé obligatoirement par le responsable juridique) les statuts modificatifs, les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et des assemblées générales extraordinaires actant la modification
PIÈCES À FOURNIR DANS LE CADRE D'UN CHANGEMENT DE PERSONNEL / DE DIPLÔMÉ
le questionnaire dûment rempli et signé par le ou les responsables un extrait de registre de commerce - KBIS de moins de 3 mois une fiche de situation au répertoire SIRENE relatif à l'établissement (point de vente) concerné une copie lisible de la pièce d'identité en cours de validité du nouveau responsable technique le contrat de travail du nouveau responsable technique ou une attestation employeur signée des 2 parties indiguant la nature du contrat, sa date de début, le type d'emploi occupé et le lieu d'exercice

PODO-ORTHÉSISTES, OCULARISTE, ÉPITHESISTES, ORTH	OPROTHÉSISTES, ORTHOPÉDISTES-ORTHÉSISTES				
☐ l'attestation RPPS précisant le ou les lieux d'exercice (+☐ le diplôme d'État (+ copie des diplômes du personnel)	copie des fiches RPPS du personnel)				
POUR LE TITRE I DE LA LPP					
	estataire de services et distributeur de matériels (PSDM) es sur l'Appareillage des Handicapés) ou un autre organisme				
EN CAS DE COMMERCIALISATION DES VÉHICULES POUR	HANDICAPÉS PHYSIQUES				
	estataire de services et distributeur de matériels (PSDM) es sur l'Appareillage des Handicapés) ou un autre organisme				
EN CAS DE DISPENSATION D'OXYGÈNE À USAGE MÉDICA	L				
☐ le diplôme de pharmacien ☐ justificatif de l'inscription à l'ordre des pharmaciens ☐ numéro RPPS ☐ planning du pharmacien					
EN CAS DE DISPENSATION DE SYSTÈMES ACTIFS POUR P	ERFUSION				
☐ le diplôme de pharmacien ou d'infirmier(e) en recto/ve☐ pour le pharmacien : numéro RPPS	erso justificatif de l'inscription à l'ordre des pharmaciens				
EN CAS DE DISPENSATION DE MATÉRIEL POUR NUTRITIO	N ENTÉRALE				
☐ le diplôme de pharmacien ou d'infirmier(e) en recto/ve☐ pour le pharmacien : numéro RPPS	erso justificatif de l'inscription à l'ordre des pharmaciens				
EN CAS DE DISPENSATION D'APPAREIL DE VENTILATION					
☐ le diplôme de pharmacien, d'infirmier(e) ou de masser☐ pour le pharmacien : numéro RPPS	ur kinésithérapeute en recto/verso ignificatif de l'inscription à l'ordre des pharmaciens				
EN CAS DE DISPENSATION D'APPAREIL POUR PRESSION POSITIVE CONTINUE					
☐ le diplôme de pharmacien, d'infirmier(e) ou de masser☐ pour le pharmacien : numéro RPPS	ur kinésithérapeute en recto/verso justificatif de l'inscription à l'ordre des pharmaciens				
EN CAS DE DISPENSATION DE DISPOSITIFS MÉDICAUX D' RESPIRATOIRES CHRONIQUES	AÉROSOLTHÉRAPIE POUR PATHOLOGIES				
☐ le diplôme de pharmacien, d'infirmier(e) ou de masser☐ pour le pharmacien : numéro RPPS	ur kinésithérapeute en recto/verso ignities justificatif de l'inscription à l'ordre des pharmaciens				
EN CAS DE COMMERCIALISATION DE PROTHÈSES MAMM	AIRES EXTERNES				
une attestation de suivi d'une formation homologuée sauf si le professionnel est orthopédiste-orthésiste, da	spécifique à la délivrance des prothèses mammaires externes, ns ce cas joindre une copie du Diplôme d'État (DU).				
EN CAS DE COMMERCIALISATION DE PROTHÈSES CAPILL	AIRES				
 □ un diplôme de coiffeur □ une attestation de suivi de formation répondant aux ex de prothèses capillaires 	xigences de la réglementation relative à la distribution				

L'attestation de suivi de la formation à la fonction de prestataire de services et distributeur de matériels (PSDM) délivrée par le CERAH (Centre d'Études et de Recherches sur l'Appareillage des Handicapés) ou un autre organisme certifié est obligatoire pour les professionnels non titulaires d'un diplôme médical sauf s'ils justifient au 01/01/2012 de 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du Titre I et IV. En revanche, le suivi de celle-ci n'est pas obligatoire pour les professionnels de santé titulaires d'un diplôme médical (pharmacien, infirmier, masseur-kinésithérapeute, etc.)

MODIFICATION

IDENTIFICATION DU SIÈGE	SOCIAL DE L'ENTREPRISE		
Forme juridique :			
Raison sociale:			
Enseigne :			
Adresse du siège social :			
CP:	Ville:		
N° SIREN:			
Personnes juridiquemen	t responsables		
1 - Nom – Prénom (suivi du r	nom marital) :		
Qualité			
Diplômé optique (joindre	e photocopie du diplôme et du N° RPPS) :	Oui	Non
2 - Nom – Prénom (suivi du r	nom marital) :		
Qualité			
Diplômé optique (joindre	e photocopie du diplôme et du N° RPPS) :	Oui	Non
IDENTIFICATION DE L'ÉTAB	LISSEMENT		

IDENTIFICATI	ON DE I	L'ÉTABLIS	SEM	ENT			
Enseigne :							
Adresse :							
CP:		V	ille :				
Courriel:							@
Téléphone :			Fax:				
N° SIRET :							
N° FNPS:							
Jours et he	ures d	'ouverti	ure				
Lundi	de	hà	h	et de	h à	h	
Mardi	de	hà	h	et de	h à	h	
Mercredi	de	hà	h	et de	hà	h	
Jeudi	de	hà	h	et de	hà	h	
Vendredi	de	hà	h	et de	hà	h	
Samedi	de	hà	h	et de	hà	h	

IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DU PERSONNEL	
Nom – Prénom (suivi du nom marital) : Diplôme : N° RPPS : Nom et adresse de l'employeur précédent : Successeur de :	Année d'obtention : Date de prise de fonction :
Nom – Prénom (suivi du nom marital) : Diplôme : N° RPPS : Nom et adresse de l'employeur précédent : Successeur de :	Année d'obtention : Date de prise de fonction :
Nom – Prénom (suivi du nom marital) : Diplôme : N° RPPS : Nom et adresse de l'employeur précédent : Successeur de :	Année d'obtention : Date de prise de fonction :
Nom – Prénom (suivi du nom marital) : Diplôme : N° RPPS : Nom et adresse de l'employeur précédent : Successeur de :	Année d'obtention : Date de prise de fonction :
Nom – Prénom (suivi du nom marital) : Diplôme : N° RPPS : Nom et adresse de l'employeur précédent : Successeur de	Année d'obtention : Date de prise de fonction :
	EVANT DU TITRE I ET IV UNIQUEMENT
Dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'oxygène à usage médical (Titre I) : Dispensation de systèmes actifs pour perfusio Dispensation de matériel pour nutrition entéra Dispensation d'appareil de ventilation Dispensation d'appareil pour pression positive	n ale e continue olthérapie pour pathologies respiratoires chroniques Titre II)

ORGANISATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

LO	CAI	_ D'/	AC	CU	EIL

Adresse:

Le prestataire s'engage, quelle que soit son activité, à disposer d'un local adapté à l'accueil des assurés sociaux et, à ce titre, ayant une superficie susceptible de répondre à des conditions d'accès, de confort et de salubrité conformément aux réglementations en vigueur.
Observations particulières sur le local d'accueil :
LOCAL D'EXPOSITION
Le prestataire s'engage, quelle que soit son activité, à disposer d'un local d'exposition, dissocié ou non du local d'accueil, permettant :
la présentation des principaux dispositifs médicaux d'aide à la vie,
• un choix de différents modèles de voitures pour handicapés physiques,
 les essais des fauteuils dans les conditions de déplacement appropriées et sur une surface d'évolution de 16 m² au moins avec une largeur minimum de 2 mètres.
Observations particulières sur le local d'exposition :
Le local d'exposition est dissocié du local d'accueil et sont situés dans la même circonscription : Adresse :
LOCAL DE STOCKAGE
Le prestataire s'engage, quelle que soit son activité, à disposer d'un local de stockage qui doit être identifié, interdit au public et à l'abri de tout produit susceptible de souiller ou d'altérer le matériel. Il peut être indépendant des locaux d'accueil et d'exposition.
Observations particulières sur le local de stockage :
Le local peut être indépendant des locaux d'accueil :

ATELIER DE RÉPARATIONS

Le prestataire doit :

- disposer d'un atelier de réparation situé dans l'entreprise, ou dans un local suffisamment proche, ainsi que d'un stock des pièces détachées les plus courantes pour permettre la remise en état des appareils dans les plus brefs délais,
- être en mesure d'échanger le matériel défectueux.

Ob	Observations particulières sur le local de stockage:							

LOCAL DE DÉSINFECTION (EN CAS DE LOCATION DE MATÉRIELS)

Séparés de ceux dans lesquels les assurés sociaux sont reçus

Le prestataire est tenu de procéder systématiquement, dans un local dédié, au nettoyage et à la désinfection rigoureuse de tout matériel ayant fait l'objet d'une utilisation au domicile d'une personne malade ou handicapée et avant affectation à un autre patient, lorsque ce matériel est repris à l'issue d'une période de location.

Soit il recourt aux procédés de désinfection recommandés par les fabricants du matériel, soit il est en mesure de justifier à tout moment du mode de désinfection pratiqué.

Les locaux où sont effectuées les opérations de désinfection sont séparés de ceux dans lesquels les assurés sociaux sont reçus et disposent d'accès indépendants.

bservations particulier	res et description des procédés de	desinfection:
ait à	Le	
Signature		Cachet de l'entreprise

Information

NB: Les données d'identification de l'entreprise, de ses activités et de ses représentants, éléments permettant l'attribution d'un numéro de facturation et/ou de conventionnement de l'établissement par l'Assurance Maladie, font l'objet d'un enregistrement dans un traitement informatisé dont l'inscription est référencée au registre CIL de la Cramif.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez obtenir communication des informations vous concernant en contactant le pôle vie conventionnelle par courriel : vie.conventionnelle.cramif@assurance-maladie.fr

Pour la protection des données et conformément au Chapitre III du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018, vous pouvez obtenir les informations visées aux articles 13, 14 et 15 et le cas échéant exercer les autres droits prévus en consultant « Protection des données », « Registre des traitements » sur cramif.fr et par messagerie à dpo.cramif@assurance-maladie.fr

La Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR) (nomenclatures, codes prestations et tarifs de prise en charge) est disponible sur <u>ameli.fr/professionnel-de-la-lpp/textes-reference/conventions-nationales-avenants</u>

Vos démarches peuvent s'effectuer en ligne sur le site cramif.fr